

COMPLIQUÉES LES ARCHIVES ? PAS TANT QUE ÇA !



Huguette Legault

Archiviste
de la SHP

IL PEUT ÊTRE parfois difficile de s'y retrouver dans le domaine des archives. Voici un aperçu qui vous permettra de mieux percevoir le sujet et de constater qu'après tout, ce n'est pas si compliqué que cela.



*Joseph-Marie Savignac à son bureau à l'hôtel de ville.
P0009, S03. Archives de la SHP.*

Voyons d'abord une définition officielle du terme « archives ».

« Ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale. » (*Loi sur les*

archives, Gouvernement du Québec (L.R.Q. chapitre A-21.1, a. 21)).

LE SERVICE d'archives de la SHP se concentre principalement sur les archives historiques constituées de documents que nous voulons garder de façon permanente afin de documenter l'histoire du Plateau-Mont-Royal. Le service acquiert des archives privées qui se définissent ainsi : « Archives soit d'individus ou de familles, soit d'institutions ou d'organisations non publiques, ou de provenance non publique². » Elles ne proviennent donc pas d'organismes des divers gouvernements.

Qu'est-ce qu'un fonds d'archives ?

C'EST un regroupement de documents tels que lettres, actes notariés, photos, vidéos, qu'une personne, une famille ou une organisation ont accumulé au fil du temps et « dont la valeur de preuve et d'information justifie la conservation permanente »³ pour les générations actuelles et futures.

LE FONDS JOSEPH-MARIE SAVIGNAC que possède la SHP en est un bon exemple, car il comprend des documents témoignant de la vie personnelle, professionnelle et politique de ce personnage emblématique du Plateau.

Qu'est-ce qu'une collection d'archives ?



Statues d'anges de l'artiste-sculpteur Olindo Gratton, église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, 1976. Photo d'Angelo Roy. P0015. Archives de la SHP.

C'EST la « réunion artificielle de documents de toutes provenances, groupés en fonction d'une caractéristique commune, telle que mode d'acquisition, thème, langue, support, type de documents, collectionneur, etc. Ce terme s'oppose à fonds. »⁴

LA COLLECTION ANGELO ROY que possède la SHP en est un bon exemple. Elle témoigne notamment de différentes activités musicales qui ont eu lieu sur le Plateau-Mont-Royal et comprend aussi des photos de l'église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End prises par Angelo Roy.

Qu'est-ce qu'un État général des fonds, une série, un dossier, une pièce ? Ces questions feront l'objet d'une prochaine chronique.

Note. – 1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-21.1>. 2. Archives nationales du Québec, *Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec – Sixième édition revue et augmentée*, Les publications du Québec, 1996, 191 p. 3. *Idem*. 4. *Idem*.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE lance un appel à nos lecteurs, à nos membres et au grand public intéressé à l'histoire locale, afin de nous soumettre vos archives à des fins pédagogiques et pour les recherches. Si vous souhaitez conserver vos documents originaux, nous en ferons des copies et vous remettrons les originaux.